

ANNEXES

RATIOS D'AVANCEMENT

Filière	Catégorie	Grades d'avancement	Ratio de promotion maximum (en %)
Administrative	C	adjoint administratif 1ère classe	
		adjoint administratif principal 2° classe	60
		adjoint administratif principal 1ère classe	30
	B	rédacteur principal	50
		rédacteur chef	20
		attaché principal	60
A	directeur	20	
administrateur hors classe	20 (*)		
Technique	C	adjoint technique 1ère classe	
		adjoint technique principal 2° classe	60
		adjoint technique principal 1ère classe	30
		agent de maîtrise principal	25
	B	contrôleur principal	50
		contrôleur chef	50
		technicien supérieur principal	50
		technicien supérieur chef	50
		ingénieur principal	50
	A	ingénieur en chef classe normale	20 (*)
ingénieur en chef classe exceptionnelle		20 (*)	
Sociale	B	assistant socio éducatif principal	25
		infirmière de classe supérieure	0
		assistant médico technique de classe supérieure	50
	A	médecin hors classe	50

Filière	Catégorie	Grades d'avancement	Ratio de promotion maximum (en %)
Culturelle	B	assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques 1ère classe	50
		assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques hors classe	50
		assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques 1ère classe	50
		assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques hors classe	50
(*) ratio maximum, l'avancement de grade ne se faisant que sur poste identifié sur le grade d'avancement			